

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Lundi 25 octobre 2021**  
**COMPTE RENDU**

**Etaient Présents :**

Vincent MORISSE, Jean-Maurice ZORZI, Jean-Louis ROUFFILANGE, Véronique LENOIR, Michel LEDARD, Julienne GAUTIER, Thierry GOBINO, Maxime ESPOSITO, Michèle DALLIES, Patrick VASSAL, Michel FACCIN, Jérémie LEGOUPIL, Arnaud RIVES, José LECLERE, Jean-François KERHOAS, Karine LAUVARD, Sabrina BENAMAR, Magali MONTRICHARD, Evelyne PITTET, Danielle PROVOST, Pascal BOURGOIN, Justine PERONNET, Patrice VARLET, Mariette SERRES, Patrick GUIBBOLINI, Valérie MORA, Alain PIERRUGUES, Jérémy LINDEMANN, Ludovic SAN NICOLAS

**Etaient représentés :**

Cécile LEDOUX par Sabrina BENAMAR, Micheline MARTEL par Vincent MORISSE, Josiane DEVAUX DE MOURGUES par Jean-Maurice ZORZI, Marie GUICCIARDI-ESCAMILLA par Valérie MORA

**Etaient absents :**

**Secrétaire de séance :**

Justine PERONNET

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal du lundi 25 octobre 2021 à dix-neuf heures.

## **1. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de prendre acte de l'installation de Monsieur GUIBBOLINI Patrick en qualité de conseiller municipal et de le déclarer installé dans ses fonctions,
- de prendre acte que le nouveau tableau municipal sera transmis à Monsieur le Préfet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette délibération.

## **2. ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- de maintenir à 9 le nombre d'adjoints ;
- de dire que l'adjoint nouvellement élu occupera le dernier rang des adjoints et que chacun des adjoints restant passe au rang supérieur ;

Candidate à l'élection : Madame Michèle DALLIES

Vote à bulletin secret

-d'élire Madame Michèle DALLIES, 9e adjointe **A LA MAJORITE ABSOLUE**

-d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette délibération.

## **3. ELECTION D'UN MEMBRE AU SEIN DE LA COMMISSION DU TOURISME, DE L'ANIMATION ET DU COMMERCE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- de procéder à l'élection à main levée
- de proclamer élue Madame Sabrina BENAMAR en qualité de membre de la commission du tourisme, de l'animation et du commerce,
- de dire que la liste des membres de la commission du tourisme, de l'animation et du commerce s'établit donc désormais de la façon suivante :

BENAMAR Sabrina
BOURGOIN Pascal
ESPOSITO Maxime
LAUVARD Karine
LENOIR Véronique
VARLET Patrice
PIERRUGUES Alain

-d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette délibération.

## **4. DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT (SEMA)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A LA MAJORITE ABSOLUE**

Candidate à l'élection : Madame Danielle PROVOST

Vote à bulletin secret

-de désigner Mme Danielle PROVOST en remplacement de Mme Isabelle CARBON ;

-de dire que la liste des représentants de la commune de Sainte maxime au sein du conseil d'administration de la SEMA est désormais arrêtée comme suit :

MORISSE Vincent
BENAMAR Sabrina
BOURGOIN Pascal
LAUVARD Karine
LENOIR Véronique
MONTRICHARD Magali
PERONNET Justine
PITTET Evelyne
PROVOST Danielle
SERRES Mariette
VARLET Patrice

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

#### **5. DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SEIN DU SYNDICAT DES COMMUNES DU LITTORAL VAROIS**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- de procéder à l'élection à main levée d'un suppléant pour le Syndicat Des Communes Du Littoral Varois ;
- de dire que la liste des délégués de la commune au sein du syndicat des communes du Littoral Varois s'établit désormais de la façon suivante :

- Syndicat Des Communes Du Littoral Varois
MORISSE Vincent
GUIBBOLINI Patrick

#### **6. MODIFICATION DE LA REPARTITION DES INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- de modifier la délibération n° 20025 du conseil municipal du 4 juin 2020 relative aux indemnités de fonctions des adjoints et des conseillers municipaux,
- de modifier la répartition des taux des indemnités de fonctions des élus comme suit :

- 9 Adjoints au Maire : 19,00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- 3 Conseillers Municipaux délégués : 18,00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- 3 Conseillers Municipaux délégués : 9.36 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- 2 Conseillers Municipaux délégués : 3.70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h37.*